

Le Maire

Chevreuse, le 25 mai 2021

Nos références :
CAR/GL-54377

A l'attention :
des membres du
Conseil
Municipal +
communication
+ Préfecture

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

Pièces Jointes :
notes
explicatives de
synthèse
prescrites par
l'article L2121-12
du Code
Général des
Collectivités
Territoriales

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal se réunira,
le lundi 31 mai 2021 à 19h00 heures,
dans la grande salle de la Maison des Associations**

Afin de pouvoir assurer la tenue de cette réunion dans le respect des règles sanitaires, l'accueil du public sera limité (article 6-II de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).

Le Quorum est fixé à 10 élus présents avec possibilité pour chacun d'entre eux d'être porteur de deux pouvoirs (article 6-IV de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).

En application des recommandations du conseil scientifique, le respect de la distance de sécurité et le port du masque pour toutes les personnes présentes sont obligatoires.

Ces derniers devront se laver les mains avec une solution hydroalcoolique et limiteront leurs déplacements au strict minimum.

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation des Procès-verbaux du conseil municipal du 19 et 26 février 2021.

Elections

2021-15: Commission d'appel d'offre : élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

2021-16: Commission de délégation de service public : élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

Désignation

2021-17: Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de différents organismes ;

2021-18: Désignation des délégués communaux au sein des commissions thématiques du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse ;

2021-19: Commissions municipales permanentes : fixation de leur nombre, de leurs intitulés, de leur composition et désignation de leurs membres ;



2021-20 : Désignation des membres du Conseil Municipal proposés pour siéger au sein des commissions de la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse ;

2021-21 : Création d'une commission municipale Ad Hoc « projet d'aménagement des parcelles situées entre le Canal et l'Yvette » et désignation de ses membres ;

Administration

2021-22: Fixation des indemnités des adjoints et des conseillers délégués ;

2021-23: Fixation des modalités de l'exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal ;

2021-24: Protection fonctionnelle à l'égard de Mme le Maire dans le cadre d'une mise en cause devant le Tribunal correctionnel ;

Scolaire :

2021-25: Renouvellement du bail consenti à l'inspection de l'Education Nationale au 1^{er} étage de l'école Jean Moulin ;

Commerce :

2021-26: Exonération des redevances d'occupation du domaine public ;

Finances

2021-27: Adoption du compte de gestion 2020 du budget de la ville ;

2021-28: Adoption du compte administratif 2020 du budget de la ville ;

2021-29: Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 du budget de la ville ;

2021-30: Adoption du compte de gestion 2020 du budget de l'assainissement ;

2021-31: Adoption du compte administratif 2020 du budget de l'assainissement ;

2021-32: Affectation définitive du résultat du résultat d'exploitation 2020 du budget de l'assainissement.

Le Maire,



Anne HÉRY-LE PALLEC

